



# SILVER HABITAT

Inventer les lieux de vie des seniors de demain



## APPEL À IDÉES

Règlement



### OBJET DE L'APPEL À IDÉES

La **Carsat Normandie**, les **cinq CAUE Normands** (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et l'**Union régionale des CAUE Normands** souhaitent anticiper l'évolution des besoins d'hébergement des seniors sur le territoire normand et **mettent au défi les professionnels et les étudiants !**

Une étude qualitative et prospective sur les besoins futurs des retraités en matière d'hébergement récemment conduite par la Carsat montre qu'il convient désormais de revisiter totalement les concepts actuels (Résidence autonomie, EHPAD ...).

De nouveaux modèles devront être proposés dans la rénovation de l'offre existante (anciens foyers logements des années 70/80...), une réflexion sur du bâti existant (reconversion/rénovation adaptée) ou dans la construction neuve.

L'appel à idées porte sur la **proposition de concepts innovants** pour l'**habitat des seniors**. Les propositions devront prendre notamment en compte les conclusions de l'étude réalisée préalablement par la Carsat Normandie et les ressources du territoire.

Il s'agit à partir de ce travail de dégager des pistes prospectives afin de **guider élus, promoteurs, bailleurs, gestionnaires habitat et concepteurs** dans la réalisation d'opérations correspondant réellement aux attentes d'un public de jeunes seniors en rupture générationnelle et culturelle avec leurs propres parents.

Les projets retenus seront valorisés dans une **publication nationale** (recueil des pistes de réflexion des candidats et des intentions architecturales et urbaines) à destination des élus, des institutionnels et des professionnels de la conception de l'habitat des seniors. Les travaux réalisés pourront donner lieu à des poursuites de projets.

Pour enrichir cet appel à idées d'une diversité de contextes, 5 lieux, du plus rural au plus urbain, ont été sélectionnés (un par département Normand).

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à idées est ouvert aux **architectes diplômés** ou **étudiants en architecture**, ainsi qu'aux **professionnels** dans les domaines de compétences suivants : urbanistes, paysagistes, ingénieurs, aménageurs, constructeurs, architectes d'intérieur, designers, philosophe, sociologue, psychologue, gérontologue, ergothérapeute...).

Pour participer à l'aventure, vous devez constituer une équipe (au moins deux personnes) associant idéalement différentes compétences et comportant au moins un architecte étudiant ou professionnel.

Si vous souhaitez participer à ce projet, mais que vous n'avez pas d'équipe, contactez-nous afin de vous intégrer dans un « **vivier de compétences** » dont la liste sera disponible pour les participants sur demande, par mail auprès de [silver-habitat@carsat-normandie.fr](mailto:silver-habitat@carsat-normandie.fr). Elle leur permettra de constituer ou compléter une équipe.

Les organisateurs de l'appel à idées (membres des CAUE Normands, équipe Carsat Normandie, comité technique et membres du jury) ne pourront participer à cet appel à idées.



### INSCRIPTIONS

L'inscription à l'appel à idées « Inventer les lieux de vie des seniors de demain » est gratuite. Pour participer, l'inscription est obligatoire par voie électronique à l'adresse : [silver-habitat@carsat-normandie.fr](mailto:silver-habitat@carsat-normandie.fr) avant le 08/11/2019 à minuit.

Au cas où il y aurait plus de candidats que la capacité d'accueil sur les sites, l'organisateur procédera à une sélection en fonction du degré de pluridisciplinarité de l'équipe et à une répartition par tirage au sort.

L'inscription sera confirmée par l'organisateur par mail.

Les candidats pourront trouver toutes les informations sur l'appel à idées sur la page dédiée : <https://www.carsat-normandie.fr/home/partenaires/action-sociale/appel-a-idees.html>

### DÉROULÉ DE L'APPEL À IDÉES

Les équipes participeront à deux journées de formation, de rencontres et de découverte des sites (voir précisions dans la rubrique calendrier). Chaque équipe se verra attribuer l'un des 5 sites à l'issue de la première journée. Les équipes disposeront de douze semaines pour enrichir et mener plus loin la réflexion sur leur projet. Les rendus feront l'objet d'une analyse et d'un vote du jury.

#### Le rendu attendu :

Chaque équipe devra livrer un projet contenant une note de 10 pages maximum ainsi que la **présentation de leur projet** (à l'aide de plans, de cartes, schémas, croquis, coupes, dessins...) sur 3 documents A1 au format portrait. Les propositions devront prendre en compte les attendus présentés lors de la conférence du 22 novembre et les ressources du territoire qui vous sera affecté (la journée d'immersion du 23 novembre sera dédiée à cette connaissance).

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU CONCOURS

- 2 octobre 2019 : lancement officiel de l'appel à idées
- **8 novembre 2019 minuit : date limite d'inscription à l'appel à idées**
- **22 & 23 novembre 2019** : 2 jours de formation, rencontres et de découverte
- 22 novembre - Journée de formation validante : présentation des résultats de l'étude de la Carsat Normandie, intervention de professionnels, présentation des sites d'études, et temps d'échanges avec des retraités.
- 23 novembre - Journée découverte et immersion sur les sites d'étude, découverte de leur environnement et rencontre avec des acteurs locaux.
  
- Jusqu'au 17 février 2020 : Constitution et rédaction du projet.
- Mi-janvier, 2 jours de forum par échange de mails seront proposés à l'ensemble des candidats pour répondre à leurs demandes de précisions (aspects techniques, demande de données complémentaires...).
- **17 février minuit : Date limite d'envoi (par voie dématérialisée uniquement) des travaux des candidats à la Carsat Normandie.**
  
- Mars 2020 : Analyse des projets par le comité technique et délibération du jury.
  
- Juin 2020 : Cérémonie de remise des prix et diffusion de la publication nationale.



### PRIX

Une enveloppe de 16 000€ permettra d'attribuer 4 prix de 2 000€ (1 par site), un prix du jury de 5 000€ pour le projet répondant le plus aux attendus de l'appel à idées, ainsi que deux prix spéciaux de 1500€. Le chèque sera attribué au mandataire désigné pour représenter l'équipe. Le jury est souverain quant à l'attribution des prix.

### LOGISTIQUE

Les repas du 22 novembre (midi et soir) et 23 novembre (midi) seront organisés et pris en charge par les organisateurs.

Un hébergement gratuit pour la nuit du 22 au 23 novembre sera proposé aux candidats par les organisateurs. Les frais de transports seront à la charge des candidats. Un lieu de travail sera mis à disposition des candidats lors de la journée d'immersion sur site.

### COMPOSITION DU JURY

Un jury composé de personnalités reconnues pour leurs compétences ou leur intérêt dans les domaines concernés étudiera les différentes propositions et désignera les cinq lauréats du challenge.

Il comprendra notamment :

- un représentant du Conseil régional de l'ordre des architectes de Normandie (CROA),
- un représentant de la FFP (Fédération française du paysage / région Normandie),
- des représentants des collectivités locales,
- un bailleur social,
- au moins un architecte libéral,
- un représentant de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP),
- un promoteur ou un aménageur,
- trois personnalités, professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage,
- trois représentants de la Carsat Normandie
- un membre du gérontopôle de Normandie,
- un membre de chacun des CAUE normands,
- Un représentant de l'Agence de Développement de Normandie (ADN)
- trois retraités.

La composition du jury est susceptible d'être modifiée.

Les candidats s'engagent à être présents à la cérémonie de remise des prix et, pour les lauréats, à présenter leur proposition sous la forme d'une intervention publique.

## ORGANISATION ET COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU JURY

Un comité technique sera chargé de vérifier la conformité des dossiers et de préparer les travaux du jury. Le comité technique pourra exclure avant la sélection :

- les propositions incomplètes (pièces manquantes, incomplètes ou inexactes),
- les propositions arrivées hors délais,
- les propositions ne respectant pas les formats et le cadre graphique imposé (dimensionnements ...),
- les propositions qui ne portent pas sur l'un des sites imposés,
- les participants n'ayant pas rempli l'ensemble des conditions de rendu et du présent règlement.

Le jury procédera à un examen des prestations remises par les concurrents.

A l'issue du jugement des prestations, le compte-rendu des délibérations indiquera notamment :

- les noms des concurrents exclus, le cas échéant, la ou les raisons de l'exclusion,
- les lauréats retenus, les mentions éventuelles et un commentaire sur leur(s) prestation(s).

## CRITÈRES DE JUGEMENT

Le jugement des prestations des concurrents se référera aux thèmes de réflexion proposés et portera une attention particulière aux points suivants, sans ordre de critère :

- au nouveau regard porté sur la manière d'habiter des seniors,
- à l'originalité de la revisite, à l'innovation apportée,
- à la bonne intégration des nouvelles technologies et services pour les seniors,
- à la bonne intégration de l'évolution des attentes et besoins des seniors,
- à l'apport du projet à l'enrichissement de la vie locale,
- à l'évolution et à la modularité du projet,
- à l'intégration et à l'insertion du projet dans le réseau local (accès aux commerces et services, intégration urbaine).

## SUITES DONNÉES À L'APPEL À IDÉES

Les prestations remises par les candidats répondant aux principaux attendus de l'appel à idées feront l'objet d'une publication et d'une exposition qui seront réalisées par l'organisateur, dont il assurera une diffusion à vocation pédagogique et promotionnelle.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DES RENDUS

La participation à l'appel à idées implique l'acceptation de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits, graphiques ou photographiques des rendus à des fins d'information et de publication des projets, sans limitation de durée.

L'organisateur aura ainsi la liberté d'utiliser les éléments graphiques fournis en vue de toute publication non commerciale dans le cadre de ses actions et de ses missions.

Toute autre utilisation fera l'objet d'une demande d'utilisation spécifique.

Cela ne remet pas en cause la propriété intellectuelle des concepteurs sur leurs propositions. Les documents fournis par les candidats ne seront pas restitués à l'issue de l'appel à idées.



### APPLICATION DU RÈGLEMENT

La remise des prestations par les concurrents emporte leur acceptation des clauses du présent règlement.

Les divers manquements aux règles de la consultation sont soumis par la commission technique au jury qui décide souverainement de l'exclusion éventuelle des concurrents, pour des motifs liés au non-respect partiel ou total des dispositions et règles de la consultation.

Il ne sera pas étudié de réclamation concernant l'application du règlement, l'utilisation ou la non utilisation des propositions.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'appel à idées sur un des sites ou sur l'ensemble des sites sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

### INFORMATIONS ET DOCUMENTS À DISPOSITION DES CONCURRENTS

Au lancement de l'appel à idées, l'organisateur mettra à la disposition des équipes depuis le site internet <https://www.carsat-normandie.fr/home/partenaires/action-sociale/appel-a-idees.html> un ensemble de documents accessibles en téléchargement :

- le présent règlement de l'appel à d'idées,
- la fiche d'inscription,
- les fiches de présentation des sites,
- l'étude habitat de la Carsat Normandie,
- les contacts.

**Pour toute question, contactez :**

**Sophie Noblet, Responsable du pôle Habitat Carsat Normandie**

Tél. : 02 35 03 48 54 - 06 02 10 41 07

[sophie.noblet@carsat-normandie.fr](mailto:sophie.noblet@carsat-normandie.fr)

**Audrey Jaha, Chargée de communication Carsat Normandie**

Tél . : 02 35 03 45 11

[audrey.jaha@carsat-normandie.fr](mailto:audrey.jaha@carsat-normandie.fr)

**Clément Delaître, Ingénieur Paysagiste C.A.U.E de Seine-Maritime**

Tél . : 02 35 72 94 50

[c.delaitre@caue76.org](mailto:c.delaitre@caue76.org)